



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LELMANT**

AVIS PUBLIC

Est donné aux contribuables de la municipalité par la soussignée, Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe, que :

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant tenue le 3 mars 2026 à laquelle séance sont présents Gilles Ouellet, Claudine Lévesque, Stéphanie Bard, Marc-André Lavoie, Laura Lévesque et Catherine Michaud. Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Gilles DesRosiers. Madame Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

Il a été statué notamment ce qui suit :

Avis de motion au Règlement numéro 50-26 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Un avis de motion est donné par Claudine Lévesque à l'effet que le projet de règlement numéro 50-26 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été présenté et déposé à la table du conseil municipal à la séance ordinaire du 3 mars 2026, et qu'il sera adopté à la séance ordinaire du 7 avril 2026, à 19 h 30, au centre communautaire.

Résumé du projet de règlement numéro 50-26

L'application du Code prévoit des règles qui guident la conduite de tout membre du conseil municipal. Certaines règles prévues au présent Code s'appliquent également après le mandat de toute personne qui a été membre du conseil municipal. Il est mention :

- A) Des valeurs de la municipalité en matière d'équité telles que :
- Intégrité des membres du conseil
 - Honneur rattaché aux fonctions du membre du conseil
 - Prudence dans la poursuite de l'intérêt public
 - Respect et civilité envers les autres membres du conseil, les employés(es) de la municipalité et les citoyens et citoyennes
 - Loyauté envers la Municipalité
 - Recherche de l'équité
- B) Des règles de conduite et interdiction telles que :
- Se conduire avec respect et civilité
 - Se conduire avec honneur
 - Les conflits d'intérêts
 - La réception ou la sollicitation d'avantages
 - Ne pas utiliser les ressources de la municipalité à des fins personnelles
 - Des renseignements privilégiés
 - L'après mandat
 - L'annonce lors d'une activité de financement politique
- C) Des mécanismes d'application, de contrôle et de sanctions.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Micheline Lavoie, résidant à Saint-Gabriel-Lalemant, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis concernant **Avis de motion au Règlement numéro 50-26 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et une présentation du projet dudit règlement** en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil le 4 mars 2026.

En foi de quoi je donne ce certificat, le 4 mars 2026 à Saint-Gabriel-Lalemant.



Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe